



## MODULE DE SPÉCIALISATION AMÉNAGEMENT PAYSAGERS OPTION CRÉATION DE JARDINS ET UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### OBJECTIFS/ ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉTIER/ DÉBOUCHÉS/POURSUITE D'ÉTUDE

**Objectifs :** Former des ouvrier(e)s paysagistes en les spécialisant sur les travaux de création d'aménagements paysagers (mise en place minérale et végétale) et sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs techniques alternatives.

**Environnement et activités du métier :** le/la titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans un service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes). Les travaux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sont en général, les désherbages et la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes ornementales; la formation permettra de juger si l'apprenant est capable d'identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement, de mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits.

Le métier requiert une bonne condition physique du fait de l'utilisation d'outils manuels ou motorisés et d'engins roulants. Le travail s'effectue à l'extérieur et est donc soumis à la météorologie.

**Débouchés/poursuite d'étude :** il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BPA travaux des aménagements paysagers, un titre professionnel Ouvrier du paysage...

### DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

Formation non diplômante

Attestation de suivi de formation

**Validation :** En fin de formation les apprenants se verront remettre un certificat de suivi de formation, la formation comprend plusieurs certifications, ainsi les personnes ayant correctement suivis la formation seront titulaires de la formation SST, Certiphyto (certification reconnue d'état), ainsi qu'une attestation de formation à la sécurité du matériel en espaces verts, enfin pour les personnes qui le souhaitent, il leur sera possible de valider les unités capitalisables relatives à l'UCP2 et à l'UCARE du CAPa Jardinier Paysagiste .

### CONDITIONS ET PROCÉDURES D'ADMISSION

**Public ciblé :** demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, souhaitant une montée en qualification ou en reconversion professionnelle.

**Pré-requis :** sans condition de diplôme, la maîtrise des savoirs de base en écriture, lecture et calcul est requise. Le permis de conduire B , C est souvent demandé par les employeurs.

**Procédure d'admission :** Les candidat(e)s sont reçus individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (en fonction du financement).

**Délai d'accès à la formation :** nous consulter.

### STATUTS / INDEMNISATION/FINANCEMENT DE LA FORMATION/ FRAIS PÉDAGOGIQUES ÉVENTUELS

- Les Demandeurs d'Emploi et certaines catégories de salariés bénéficient d'une formation financée par le Conseil Régional. Ils/Elles sont stagiaires de la formation professionnelle et sont indemnisé(e)s par le Pôle Emploi (AREF) ou par le Conseil Régional (versement par l'ASP). Les stagiaires ne supportent aucuns frais pédagogiques.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de formation** : la formation peut être suivie intégralement (validation du diplôme) ou partiellement (validation d'UC/blocs de compétences). Le cursus alterne formation en centre et stage en entreprise. Pour la formation complète : 280 h en centre et 140 h de stage en entreprise sont prévus. Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

**Date prévisionnelle de démarrage de la formation intégrale : 7 mars 2022**

**Modalités d'évaluation** : l'évaluation se déroule entièrement en contrôle continu. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables / blocs de compétences (en cas de validation partielle).

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement et en chantiers extérieurs.

- Mise à disposition pour la formation :

- de salles de cours, d'un Centre de Documentation et d'Information et de Ressources, d'une salle informatique.

- de plateaux techniques :

- espaces verts diversifiés : pelouses, espaces plantés, massifs, jardin d'eau, jardin minéral, mur végétalisé

- Zone de tri de déchets organiques et de broyage des végétaux ligneux et plate-forme de compostage de déchets fermentescibles.

- Atelier mécanique.

- Atelier de constructions paysagères.

- Pépinière de stockage des végétaux.

- Serre de production pour la multiplication des végétaux et collection de plantes pour la reconnaissance des végétaux.

- Tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses (mulching), motoculteurs (avec rotavator et autres équipements), taille-haies, souffleur, scarificateur, broyeurs thermique et électrique. Matériaux et outillage divers. Equipements de Protection Individuelle...

Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts (dont chantier de rénovation du Paris Roubaix) sont également organisés.

- Formateurs techniques spécialisés dans l'aménagement paysager, titulaires de BTS, de licences Intervenants formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC.

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation est accès sur les travaux de création, une thématique est proposée chaque semaine et travaillée autant que possible en travaux pratiques en fonction des conditions climatiques. En début de formation une initiation à la conduite d'engin (pelle hydraulique 3t5, tracteur ...) ainsi qu'à la sécurité des machines sont réalisées ; Une attestation de formation sera fournie.

Nous proposons également aux apprenants de passer l'UCARE de maçonnerie paysagère ainsi que le Certiphyto et le Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Outre le contenu de formation « pro-technique », la formation dispense une formation accélérée en recherche d'emploi.

## ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION

Pendant toute leur formation les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel (accompagnement administratif, social, pour la recherche de stage et d'emploi). Les personnes relevant de handicap (Reconnaissance en qualité de travailleur(se) handicapé(e)) se voient proposer un service renforcé (en particulier, démarches en vue d'adaptation d'épreuves,...). Pour toute demande d'aide, contacter la référente handicap: Dominique Baras.

## PARTENARIATS

Un partenariat privilégié est mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage et maîtres de stage de l'organisme de formation, organismes professionnels, intervenants en formation...).

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours en centre à Raismes, sur le site du lycée horticole et sur le site de Vicoigne à 800 du site de Raismes.

- Accès en bus et en train (Douai, Valenciennes, Somain...)/gare SNCF à 500 m du centre de formation.

- En voiture : A23 sortie Vicoigne-Raismes.

- Parking à proximité de l'établissement.

- Possibilité de restauration dans l'établissement scolaire situé en face du CFPPA (tarifs 2021) :


tarifs 2021 : demandeurs d'emploi : 2.06 € le déjeuner, autres statuts : nous consulter.

## CFPPA-UFA du Nord - site de Raismes

1, avenue du Château  
59590 Raismes

Contact : LUIGI SCRUFARI

 03 27 99 75 54

 cfppa.raismes@educagri.fr

 [www.wagnonville.fr](http://www.wagnonville.fr)

